

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 décembre 2023

Garantir l'accès au cinéma dans les outre-mer Notre proposition de loi fait l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée nationale

Le Sénat puis l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité notre proposition de loi visant à assurer la pérennité des établissements de spectacles cinématographiques et l'accès au cinéma dans les outre-mer. Une belle victoire qui va permettre d'empêcher une hausse des prix des places de cinéma et préserver l'accès à la culture dans nos territoires ultramarins.

Dans nos territoires ultra-marins, l'offre culturelle repose souvent sur des acteurs fragiles qui se battent pour faire vivre la culture au quotidien. La préservation de l'accès à la culture y est primordiale, et en particulier au cinéma, dans des territoires où la vie chère pénalise fortement le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Depuis bientôt deux ans, les salles de cinémas ultramarines doivent affronter une offensive commerciale coordonnée de la part des principaux distributeurs. Ces multinationales puissantes ont entrepris d'augmenter brutalement les taux de location que les cinémas leur reversent : désormais, ils approchent régulièrement 50 %, alors que leur niveau était historiquement fixé à 35 % dans ces territoires.

Une telle augmentation est inaccessible pour les exploitants de salles, encore durement touchés par les conséquences de la crise du covid. A terme, elle conduirait inévitablement à la hausse du prix des places de cinéma et à la fermeture des établissements, laissant des territoires entiers sans cinémas, conduisant à une nouvelle fragilisation de l'offre culturelle ultramarine.

Il y a urgence à agir. Quand le marché ne permet pas de trouver une solution satisfaisante en matière culturelle, c'est à la puissance publique d'intervenir. La proposition de loi, défendue par le groupe SER au Sénat et votée conforme à l'Assemblée nationale grâce à la mobilisation du groupe Socialistes et apparentés, vise à plafonner les taux de location en outre-mer à leur niveau historique de 35 %.

Nous nous réjouissons de l'adoption à l'unanimité de cette proposition de loi qui permettra aux exploitants de salles de se développer tout en empêchant une augmentation tarifaire. Nous espérons une promulgation et une mise en application rapide de ce texte majeur.

Auteure du texte :



Catherine Conconne
Sénatrice de la Martinique

Co-rapporteur à l'Assemblée nationale :



Johnny Hajjar
Député de la Martinique